

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 juillet 2001
Français
Original: arabe

**Lettres identiques datées du 28 juin 2001,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, en date du 28 juin 2001, que le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères par intérim de la République d'Iraq, M. Tarek Aziz, vous adresse au sujet de la poursuite des agressions flagrantes que des avions américains et britanniques commettent contre l'Iraq dans les zones d'exclusion aérienne, imposées illégalement, ces appareils ayant effectué 350 sorties (88 à partir de l'Arabie saoudite, 130 à partir du Koweït et 132 à partir de la Turquie) entre le 12 et le 21 juin 2001.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères par intérim rappelle que le Gouvernement iraquien condamne ces actes d'agression commis à l'encontre du territoire iraquien et en rejette la responsabilité internationale sur les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni et les pays qui leur apportent un soutien logistique, à savoir l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie, et vous prie d'assumer les responsabilités que vous impose la Charte des Nations Unies en faisant en sorte qu'il soit mis un terme à ces attaques injustifiées.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Mohammed A. **Al-Douri**

**Annexe aux lettres identiques datées du 28 juin 2001,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, entre le 12 et le 21 juin 2001, des avions de guerre américains et britanniques, décollant de bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, ont continué de violer l'espace aérien iraquien et effectué 350 sorties, dont 88 à partir de l'Arabie saoudite, 130 à partir du Koweït et 132 à partir de la Turquie. Vous trouverez ci-après le détail de ces violations.

1. *Région nord* : 132 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 12 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 12 juin 2001, à 11 h 40, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 18 sorties et survolé les régions de Zakho, Dohouk, Ayn Zala, Aqra, Mossoul, Amadiya, Tall Afar, Bibo, Sinjar, Rawandoz et Dokane. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 15 h 15.

b) Le 14 juin 2001, à 12 h 15, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 20 sorties et survolé les régions de Mossoul, Irbil, Dohouk, Tall Afar, Zakho, Amadiya, Sinjar et Aqra. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 15 h 45.

c) Le 15 juin 2001, à midi, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 24 sorties et survolé les régions de Bibo, Amadiya, Aqra, Dohouk, Ayn Zala, Mossoul, Sinjar, Tall Afar, Zakho, Irbil, Rawandoz, Qal'at Dizza et Dokane. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 14 h 30.

d) Le 18 juin 2001, à 11 heures, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 22 sorties et survolé les régions de Mossoul, Irbil, Dohouk, Zakho, Tall Afar, Amadiya, Sinjar et Ayn Zala. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 14 heures.

e) Le 19 juin 2001, à 10 h 45, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 20 sorties et survolé les régions de Dohouk, Mossoul, Irbil, Tall Afar, Aqra, Sinjar et Amadiya. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 45.

f) Le 20 juin 2001, à 10 h 35, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 20 sorties et survolé les régions de Bibo, Zakho, Amadiya, Dohouk, Ayn Zala, Sinjar et Mossoul. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 12 h 35.

g) Le 21 juin 2001, à 12 h 16, des avions américains et britanniques (F-14, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué huit sorties et survolé les régions d'Amadiya, Bibo et Aqra. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 heures.

2. *Région sud* : 218 sorties effectuées à des altitudes variant entre 9 000 et 13 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 12 juin 2001, à 9 heures, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E-2C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 12 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 21 autres à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, et survolé les régions de Joulayba, Artawi, Nassiriya, Imara, Lassaf, Qal'at Saleh, Bassorah, Oum Qasr, Qorna, Chatra, Salmane et Chanafiya. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 10 h 35.

b) Le 13 juin 2001, à 8 h 15, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E-2C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 22 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 35 autres à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, et survolé les régions de Lassaf, Artawi, Joulayba, Qal'at Saleh, Bassorah, Nassiriya, Diwaniya, Chanafiya, Najaf, Imara, Qal'at Soukkar, Achbija, Samawa, Salmane et Noukhayb. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 11 h 40.

c) Le 14 juin 2001, à 9 h 10, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E-2C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 14 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 37 autres à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, et survolé les régions de Nassiriya, Samawa, Salmane, Diwaniya, Hay, Qal'at Soukkar, Kout, Imara, Bassorah, Hissane, Joulayba et Artawi. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 11 h 50.

d) Le 17 juin 2001, à 10 h 10, des avions américains et britanniques (F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E-2C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué quatre sorties à partir de l'Arabie saoudite et une autre à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, et survolé une zone située à 15 km au sud de Bassiya. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 12 h 50.

e) Le 18 juin 2001, à 12 h 45, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E-2C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 12 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 25 autres à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, et survolé les régions de Bassorah, Nassiriya, Salmane, Kout, Najaf, Imara, Diwaniya, Joulayba et Artawi. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 16 h 30.

f) Le 19 juin 2001, à 13 heures, des avions américains et britanniques (F-14, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E-2C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 24 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 11 autres à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, et survolé les régions de Bassorah, Samawa, Nassiriya, Imara, Diwaniya, Najaf, Rotba, Walid, Noukhayb et Joulayba. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 15 h 40.

Ces agressions, qui illustrent l'attitude belliqueuse que les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni adoptent continuellement à l'égard de l'Iraq, constituent, depuis 1992, une politique établie dont l'objectif est de porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et de détruire systématiquement et délibérément la population, l'infrastructure et les installations civiles du pays. Cette politique est attestée par les déclarations successives des dirigeants américains et britanniques.

Le Gouvernement de la République d'Iraq rejette catégoriquement les prétendues zones d'exclusion aérienne, imposées unilatéralement et illégalement par les États-Unis et le Royaume-Uni. Il rejette également toutes les conséquences de cette décision illégale, notamment les prétextes fallacieux que ces pays avancent pour motiver leur agression militaire contre l'Iraq.

En apportant un soutien logistique aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie sont devenus des partenaires essentiels dans les attaques lancées contre l'Iraq et ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes sur le plan international, conformément au droit international, notamment l'obligation d'indemniser pleinement l'Iraq pour le préjudice humain et matériel subi par suite des pratiques illégales décrites plus haut.

Le Gouvernement de la République d'Iraq invite de nouveau les pays qui participent aux actes d'agression susmentionnés à mettre immédiatement un terme à leurs agissements illégaux, qui portent atteinte à la souveraineté de l'Iraq, compromettent dangereusement sa sécurité et constituent une menace directe et grave pour la paix et la sécurité internationales.

Tout en condamnant ces actes d'agression dirigés contre des installations et des objectifs civils irakiens, le Gouvernement de la République d'Iraq vous prie d'assumer vos responsabilités, à savoir préserver la paix et la sécurité internationales, et d'intervenir auprès des gouvernements des pays concernés pour qu'il soit mis un terme à ces attaques ininterrompues lancées contre un État indépendant et souverain.

Le Ministre des affaires étrangères par intérim
de la République d'Iraq
(Signé) Tarek **Aziz**
